



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2348

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Vallée de la Chimie - Projet directeur - Requalification du secteur de la Lône - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2348**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Vallée de la Chimie - Projet directeur - Requalification du secteur de la Lône - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Pierre Bénite - Vallée de la Chimie - Secteur Arkema fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

La Métropole de Lyon et les industriels de la chimie et de l'environnement se mobilisent conjointement pour le développement et l'aménagement de la Vallée de la Chimie avec pour objectif principal de conforter le pôle d'activités existant (chimie, énergie, raffinage, environnement) et de le déployer en favorisant notamment l'accueil d'activités complémentaires dans les champs de la chimie aval et des Cleantech (chimie durable, énergies renouvelables, recyclage de matériaux, etc.).

Le projet Vallée de la Chimie a par ailleurs pour objectif d'offrir un cadre propice pour un développement économique ambitieux de l'entrée sud de la Métropole, grâce notamment à :

- la pérennisation des sites industriels existants par le maintien de leur compétitivité,
- l'implantation de nouveaux acteurs industriels complémentaires issus de l'Appel des 30,
- le renforcement des sites de recherche et développement (R&D) existants et implantation de nouveaux laboratoires de R&D,
- le renforcement du tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de petites et moyennes entreprises (PME) (notamment à travers l'Appel des 30),
- le développement des activités de transport/logistique multimodales (notamment à travers l'Appel des 30).

Ce projet vise à permettre la "production" d'une vaste plateforme industrielle et la génération d'une nouvelle urbanité, d'un nouveau "bien vivre ensemble", pour les salariés, pour les habitants, pour les "usagers" du territoire.

II - État d'avancement du projet

Le projet Vallée de la Chimie à vocation à se construire progressivement grâce à la mise du plan guide élaboré en 2014-2015 et de partenariats publics/privés innovants. Ce projet a un fort effet levier sur les investissements privés, par la réalisation de projets industriels (entre 50 et 100 M€ au minimum à ce stade via l'Appel des 30) et par les participations privées aux coûts de réalisations des infrastructures et voiries.

Le projet se décline au travers de :

- la mise en place de nouvelles modalités de prospection des entreprises permettant de conforter et renforcer l'écosystème chimie-énergie-environnement : à travers le lancement d'appels à projets (Appel des 30) partenariaux sur des tènements publics et privés,

- la mise en place de nouvelles modalités de coopération et de mutualisation entre les membres de l'écosystème économique et industriel de la Vallée de la Chimie et la Métropole (charte de coopération signée en novembre 2014),

- la création d'une plateforme chimie-énergie-environnement à l'échelle de la Vallée de la Chimie dans une dynamique de production énergétique métropolitaine,

- la création de nouvelles liaisons et synergies entre les centres-villes et le fond de vallée, notamment sur la création d'un grand paysage productif et qualitatif pour les habitants et les usagers de la Vallée de la Chimie.

Ainsi, 6 projets de transformation du paysage productif de la Vallée de la Chimie ont été retenus dans le cadre de la 2° édition de l'Appel des 30 dont 5 projets qui ont vocation à s'implanter sur la Lône de Pierre Bénite (Pépinière Soupes, groupement Société Forestière de la Caisse des Dépôts/Valterra, Suez Remediation, Valorhiz, groupement ABSRA/RACINE, Ain Environnement).

Aujourd'hui en vue de la mise en œuvre opérationnelle de la 2° édition de l'Appel des 30, lancée en 2016, il convient désormais de réaliser les aménagements nécessaires sur la Lône de Pierre Bénite en vue d'implanter rapidement les entreprises de la filière du "paysage productif" retenues. Ainsi, il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 350 000 € en dépenses, qui porterait sur les travaux de désamiantage et de démolition des bâtiments et dalles de la Lône de Pierre Bénite.

Ces travaux sont éligibles à des subventions FEDER dans le cadre du programme sur les friches, à hauteur de 200 000 €. Ainsi, il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme d'un montant de 200 000 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre du projet Vallée de la Chimie sur la commune de Pierre Bénite, par la conduite des études de maîtrise d'œuvre et des travaux pour la requalification du secteur de la Lône afin d'accueillir les projets lauréats de l'Appel des 30, pour un coût total prévisionnel de 350 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du FEDER une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € dans le cadre du programme sur les friches,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local, pour un montant de 350 000 € en dépenses et de 200 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en dépenses en 2017,

- 50 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes en 2018,

sur l'opération Pierre Bénite - Vallée de la Chimie - Secteur Arkema - n° 0P01O5513.

4° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 13272 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.